Image not found or type unknown

Héritage avec enfants 1er lit

Par **oceane85**, le **15/08/2015** à **15:52**

Bonjour,

Je suis marié (sous régime légal, sans contrat) à un homme qui a eu 2 enfants d'un 1er lit (qu'il ne voit plus depuis des années bien avant mon arrivée).
Nous avons un enfant ensemble (bientôt 2)
J'ai vendu ma maison (145 000 euros) avant notre mariage
J'ai acheté un terrain 45 000 après mariage(avec clause de remploi d'argent devant notaire)
J'ai utilisé les 100 000 euros restant pour la construction (sans clause de remploi d'argent)
Nous avons fait un prêt à la consommation de 70 000 euros pour finir la construction (après mariage).
Nous voulons que ses enfants du 1er lit ne perçoivent rien de ce patrimoine, ni de mes livrets A ou celui de notre fils ou enfants à venir. Comment faire ? Sachant que si on faisait un contrat de mariage on serait obligé de leur dire et donner notre adresse.

Merci de ne pas nous juger et de répondre de façon juridique. Merci d'avance

Cordialement, Océane

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés